

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1218

présenté par

Mme Battistel, Mme Santiago, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« et aux consultations de prévention aux âges clefs, avec notamment une attention particulière aux évènements de santé des femmes tels que la ménopause ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés "Socialistes et apparentés" vise à porter une attention particulière aux évènements de santé des femmes telle que la ménopause lors des consultations de prévention.

Aujourd'hui, la ménopause est encore un tabou en France et trop souvent de nombreuses femmes la vivent isolées et sans accompagnement médical.

Nous proposons donc que les femmes bénéficient d'une sensibilisation aux symptômes, traitements et bonnes pratiques associés à la survenue de la ménopause et aux perturbations physiologiques et hormonales que celle-ci engendre.